

Moutarde blanche + Seigle multicaule



Nom latin

Sinapis alba + Secale cereale

Famille

Crucifères + Graminées

BCAE 8

Oui

Densité*

2 + 20 kg/ha

PMG (poids de mille grains)

7 g / 15 g

Coût

44 €/ha

* Valable pour un semis avec un combiné rotative-semoir

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Avantages	Inconvénients
Semis tardif possible Faible coût	Seigle non gélif Développement important et risque de lignification de la moutarde
	Multiplication des nématodes si variété de moutarde non-résistante

ASPECTS VÉGÉTATIFS

Facilité d'implantation	Couverture de sol	Piégeage de l'azote	Rendement	Résistance à la sécheresse	Restitution d'azote
Moyenne	Faible	Élevé	Moyen	Moyenne	Faible

Durée de l'interculture : **longue**

ASPECTS AGRONOMIQUES

Valorisation fourragère	Lutte contre les adventices	Sensibilité aux maladies	Effet sur la structure	Enracinement	Appétence aux limaces
Non	Faible	Moyenne	Élevé	Fasciculé et pivotant	Élevée

DATE DE SEMIS

Si valorisation fourragère :

Si pas de valorisation fourragère :

Période de récolte	Région	Date de semis	Région	Date de semis
Automne	Nord du sillon Sambre & Meuse	/	Nord du sillon Sambre & Meuse	du 1/08 au 30/09
	Sud du sillon Sambre & Meuse	/	Sud du sillon Sambre & Meuse	du 1/08 au 15/09
Printemps	Nord du sillon Sambre & Meuse	/		
	Sud du sillon Sambre & Meuse	/		

TECHNIQUE DE SEMIS

Technique de semis	Efficacité
À la volée	+
À la volée avec recouvrement/déchaumeur	++
Combiné rotative-semoir	++

DESTRUCTION - EFFICACITÉ

Gel	Roulage en période de gel	Broyage	Labour	Déchaumage	Destruction chimique **
-	-	-	+++	+	++

*++ si déchaumeur à disques

** À partir de 2025 : destruction chimique interdite pour les couverts déclarés en « Eco-régime couverture longue du sol »

ADAPTATION À LA CULTURE SUIVANTE

Lin	Pomme de terre	Mais	Betterave	Colza	Légumineuse (pois, fève...)	Légume
Pas d'effet	Pas d'effet	Pas d'effet	Pas d'effet si la variété de moutarde est anti-nématodes et si absence de nématodes du collet	Pas d'effet	Pas d'effet	Pas d'effet

REMARQUES

- 40 kg/ha (seigle) pour une meilleure concurrence avec les adventices.

- L'étiage est autorisé pendant la période des 3 mois, mais en veillant à maintenir la capacité de repousse du dit couvert.

